

DOMINIQUE LENFANT

DES *PERSICA* INDÉPENDANTS
DE L'EMPIRE PERSE ?
ENQUÊTE SUR LES USAGES D'UN TITRE

Parmi les historiens grecs originaires d'Asie Mineure figurent en bonne place les auteurs de *Persica*, dont aucun écrit n'est directement conservé. Plus précisément, le premier d'entre eux, Denys, était de Milet, Charon était de Lampsaque, Hellanicos de Lesbos, tandis qu'au IV^e siècle, Ctésias était de Cnide et Héraclide de Kymè, Dinon étant peut-être de Colophon¹. La côte égéenne paraît ainsi

¹ Cfr. D. LENFANT, *Era Dinone di Colofone ?*, in E. LANZILLOTTA - V. COSTA - G. OTTONE (a cura di), *Tradizione e trasmissione degli storici greci frammentari. In ricordo di Silvio Accame. Atti del II Workshop Internazionale (Roma, 16-18 febbraio 2006)*, Tivoli (à paraître), qui analyse le délicat témoignage de Pline sur les origines de Dinon et évoque l'Asie Mineure comme milieu commun aux six auteurs de *Persica*. Sur ces historiens, je me permets de renvoyer, pour une présentation générale et succincte, à D. LENFANT, *Greek Historians of Persia*, in J. MARINCOLA (ed.), *A Companion to Greek and Roman Historiography*, vol. I, Oxford (Blackwell) 2007, pp. 200-209 ; sur Ctésias (fragments et commentaire), à D. LENFANT, *Ctésias de Cnide. La Perse. L'Inde. Autres fragments*, texte édité, traduit et commenté, Paris (CUF) 2004 ; sur Dinon (de Colophon ?) et Héraclide de Kymè, à D. LENFANT, *Les Histories perses de Dinon et d'Héraclide*. Fragments édités, traduits et commentés, Paris (De Boccard) 2009.

émaillée des lieux de naissance de ces divers historiens, même si ces derniers n'ont apparemment pas tous marqué la mémoire locale : dans son parcours discursif de la région, qui lui donne souvent l'occasion de citer des figures littéraires originaires des lieux, Strabon ne cite guère que Ctésias, qu'il mentionne parmi les « célébrités originaires de Cnide »².

Pour ces divers auteurs, le lien entre leur région d'origine et la rédaction de *Persica*, écrits historiques sur les « choses perses », paraît à première vue aller de soi : leurs cités avaient toutes été, dans le passé, politiquement soumises à l'empire perse³, certaines l'étaient redevvenues, ou pouvaient l'être de nouveau, sans compter que le seul voisinage de l'empire entraînait nécessairement divers contacts avec des Perses. De fait, ces six auteurs de *Persica* avaient pour autre point commun d'être, au V^e et au IV^e siècle, contemporains de l'empire perse, ce qui suggère que de tels écrits puisaient leur motivation dans l'actualité, dans un besoin, chez les auteurs et leurs lecteurs, de comprendre ou de connaître cette civilisation, ou du moins de s'en faire ou d'en donner une image précise.

Pourtant, si l'on considère l'ensemble de la tradition, la cohérence de ce tableau semble troublée par d'autres mentions de *Persica*, dont les auteurs paraissent plus tardifs et ne seraient pas toujours « asiatiques ». À faire le décompte, il y aurait non pas six, mais près de vingt historiens dont les écrits sont ainsi qualifiés de *Persica*.

Cela conduit à s'interroger en premier lieu sur le sens de cette qualification, qui n'est sans doute pas toujours le même : s'agit-il toujours d'un titre, plus ou moins figé, ou d'une description de contenu, plus ou moins circonstancielle, subjective et partielle ? Du

² STRAB. XIV 2, 15 = CTES., *FGrHist* 688 T 2 (CUF p. 1). Voir cependant *infra* (3) le cas de Baton, cité par STRAB. XII 3, 11, comme l'une des célébrités de Sinope en tant qu'auteur de *Persica*.

³ Ce fut aussi le cas des cités de Lesbos, île soumise par Polycrate de Samos, qui passa au pouvoir des Perses après la défaite de ce dernier en 517 av. J.-C., soit trente ans après la conquête perse de l'Asie Mineure proprement dite.

reste, même s'il s'agit d'un titre, est-on bien sûr qu'il remonte à l'auteur lui-même ? Ne doit-on pas avant tout le comprendre en se plaçant du point de vue du lecteur, ou plus exactement du point de vue de l'effet souhaité sur le lecteur par l'auteur de la référence ? Envisagées sous cet angle, les références à des auteurs de *Persica* postérieurs à l'empire perse pourraient bien se justifier avant tout par leur fonction, celle de conférer au propos une autorité extérieure.

De fait, *Ta Persica* désigne parfois la matière de l'ouvrage – ou la vision qu'en a le locuteur (1). Dans d'autres cas, il s'agit d'un titre conventionnel, ayant valeur bibliographique (2). Il arrive cependant que cette désignation s'affiche comme titre, mais dans une fonction d'autorité qui, conjuguée à d'autres indices, peut légitimement rendre sceptique sur l'existence d'un écrit correspondant (3). L'analyse différenciée des mentions de *Persica* devrait ainsi contribuer à éclairer la question de l'époque et de l'origine « asiatique » de leurs auteurs, et partant de leurs motivations.

1. *Ta Persica*, *expression d'une vision contextuelle du contenu*

Tout d'abord, *Ta Persica* peut renvoyer non pas à un titre, mais à la matière d'un ouvrage donné, voire à une partie de cette matière. C'est le cas du fameux passage où Strabon critique le manque de sérieux de ces historiens « anciens » qui ont traité de peuples étrangers sans le moindre souci de vérité, mais en cherchant d'abord à émerveiller leurs lecteurs :

... οὔτε περὶ τούτων οὐδὲν ἠκρίβωτο πρὸς ἀλήθειαν, οὔτε τὰ παλαιὰ τῶν Περσικῶν οὔτε τῶν Μηδικῶν ἢ Συριακῶν εἰς πίστιν ἀφικνεῖτο μεγάλην διὰ τὴν τῶν συγγραφέων ἀπλότητα καὶ τὴν φιλομυθίαν.

« ... on n'avait de ces peuples [du Nord] aucune description précise approchant de la vérité, et les anciens récits sur les Perses (*Persica*), les Mèdes ou les Syriens n'arrivaient pas davantage à inspirer grande confiance, étant donné l'ingénuité de leurs auteurs et leur prédilection pour les fables. »

Strabon explique ensuite que ces auteurs tenaient d'abord à rendre leurs œuvres plaisantes et étonnantes « en traitant sous forme d'histoire de ce qu'ils n'avaient jamais ni vu ni entendu dire, pas, du moins, de la bouche de gens qualifiés », avant de préciser le nom des historiens auxquels il songe en l'occurrence: « On se fierait de meilleure grâce à Hésiode ou Homère chantant les héros, et aux poètes tragiques, qu'à Ctésias, Hérodote, Hellanicos et consorts. »⁴.

Ta Persica se réfère donc ici à la matière, à des récits sur les Perses qui ne se limitent pas aux guerres médiques, qui sont mis sur le même plan que les *Médica*, récits sur les Mèdes, et les *Syriaca*, récits sur les Syriens, ou plus probablement les Assyriens⁵. Hérodote se trouve ainsi classé parmi ces auteurs sans qu'il soit question du titre de son œuvre, habituellement désignée du temps de Strabon par le terme *ιστορία*⁶.

De même, dans un traité attribué à Plutarque⁷, il est question du « récit de Xénophon concernant le monde perse » (*τὰ Περσικὰ τὸν Ξενοφῶντος*), et, comme le montre l'allusion ultérieure à Panthée, *ta Persica* renvoie ici à la *Cyropédie*, la *Kyrou Paideia* qui était déjà l'expression la plus courante pour se référer à l'ouvrage⁸.

Désigner ainsi des auteurs en fonction de la « matière perse » que contient leur récit suppose que le locuteur apprécie la dominante de

⁴ STRAB. XI, 6, 2-3 = CTES., *FGrHist* 688 T 11a = HELLANIC., *FGrHist* 4 T 24.

⁵ Par « Syriens », il faut sans nul doute entendre « Assyriens », les deux adjectifs étant souvent interchangeables. Cfr. CTES., *FGrHist* 688 T 2 (CUF p. 1). De fait, ce sont les Assyriens qui étaient évoqués par les trois historiens nommément cités par Strabon.

⁶ C'est notamment le cas chez Denys d'Halicarnasse (*Lettre à Pompée Géminos* 3, 3), contemporain de Strabon. On sait que cet usage est postérieur à Hérodote lui-même. Cfr. J. IRIGOIN, *Titres, sous-titres et sommaires dans les œuvres des historiens grecs du I^{er} siècle avant J.-C. au V^e siècle après J.-C.*, in J.-C. FREDOUILLE et alii (edd.), *Titres et articulations du texte dans les œuvres antiques*, Paris 1997, pp. 127-134.

⁷ *De l'impossibilité de vivre agréablement en suivant Épicure* (*Non posse suaviter vivi secundum Epicurum*) 1093b. Le texte est cité plus loin.

⁸ Voir, par exemple, à date antérieure, DION. HAL., *Pomp.* 4, 1.

l'ouvrage, et cette appréciation peut varier suivant les cas. C'est ainsi qu'Hérodote est tantôt désigné comme ὁ τὰ Περσικά συγγραψάμενος, tantôt comme celui dont le récit concerne τὰ Ἑλληνικά – deux champs que nous aurions plutôt tendance à opposer :

- Il est désigné comme ὁ τὰ Περσικά συγγραψάμενος par l'historien byzantin Nicéphore Grégoras, auteur, au XIV^e siècle, d'une *Histoire romaine*, au moment où ce dernier évoque les Scythes : Ὅμηρος μὲν γὰρ Κιμμερίους αὐτοὺς καλεῖ, Ἡρόδοτος δὲ ὁ τὰ Περσικά συγγραψάμενος Σκύθας πολυειδεῖς, ὁ δὲ Χαιρωνεὺς Πλούταρχος Κίμβρους καὶ Τεύτονας⁹.

- Τὰ Ἑλληνικά apparaît au contraire comme la matière de son récit dans le passage déjà évoqué du pseudo-Plutarque qui associe le récit de Xénophon à τὰ Περσικά: il y est question d'« un récit qui joint aux grands et beaux exploits un discours ayant puissance et charme, comme celui d'Hérodote concernant le monde grec (*ta Hellenica*) et concernant le monde perse (*ta Persica*) celui de Xénophon» (διήγησις ἐπὶ πράξεσι καλαῖς καὶ μεγάλαις προσλάβῃ λόγον ἔχοντα δύναμιν καὶ χάριν, ὡς τὸν Ἡροδότου τὰ Ἑλληνικά καὶ τὰ Περσικά τὸν Ξενοφώντος)¹⁰.

Il se peut que, dans ce contexte précis, la double qualification des récits d'Hérodote et de Xénophon s'explique par le souci d'évoquer deux pôles complémentaires. Il n'en reste pas moins que cette désignation par la matière peut affecter des auteurs aussi connus que ces deux historiens, à une époque où leurs ouvrages avaient déjà reçu des titres usuels distincts.

Notons enfin que, dans un même texte, la même expression peut désigner successivement le titre et la matière. C'est ce que l'on observe au début du résumé des *Persica* de Ctésias par Photius¹¹:

⁹ *Histoire romaine* I 32, 10-13.

¹⁰ *Non posse suaviter vivi secundum Epicurum* 1093b.

¹¹ PHOT., *Bibl.* 72, 35b35-40 = CTES., *FGrHist* 688 T 8.

‘Ανεγνώσθη βιβλίον Κτησίου τοῦ Κνιδίου τὰ Περσικὰ ἐν βιβλίοις κγ’. Ἄλλ’ ἐν μὲν τοῖς πρώτοις ἕξ, τά τε Ἀσσύρια διαλαμβάνει καὶ ὅσα πρὸ τῶν Περσικῶν. Ἀπὸ μέντοι τοῦ ζ’, τὰ Περσικὰ διεξέρχεται.

« On a lu un ouvrage de Ctésias de Cnide, *Les Persica*, en vingt-trois livres. Mais dans les six premiers, il traite à part des événements d’Assyrie et de tous ceux qui ont précédé ceux de Perse. Toutefois, à partir du livre sept, il expose en détail les événements de Perse. »

On voit que *ta Persica* indique successivement le titre de l’ouvrage de Ctésias et la matière perse proprement dite, l’histoire de l’empire, de Cyrus jusqu’à l’époque de l’historien, à l’exclusion de ce qui a précédé, l’histoire d’Assyrie, matière désignée par *ta Assyria* et qui faisait néanmoins partie d’un ouvrage d’ensemble intitulé *Persica*.

Nous rencontrons donc avec les titres le même problème qu’avec les citations : les Anciens ne les distinguaient pas toujours nettement, alors que nous pratiquons, quant à nous, des conventions typographiques (guillemets, italique) qui nous imposent de nous prononcer clairement sur la nature de l’objet désigné. Nos pratiques sont si rigides en la matière que nous sommes en quelque sorte contraints de choisir, au moment de traduire un texte grec, entre l’interprétation d’une expression comme titre (que nous ne pouvons concevoir que comme figé et unique, et que nous mettons en italique) et son interprétation comme indication de contenu (librement formulée en des termes choisis par celui qui s’exprime). Un exemple illustrera mon propos : dans le passage déjà cité où Nicéphore Grégoras identifie Hérodote comme ὁ τὰ Περσικὰ συγγραψάμενος, on sera tenté de traduire en ayant à l’idée que le titre du récit d’Hérodote ne peut qu’être ἱστορίη, ἱστορία, ἱστορίαί, «enquête», «histoire(s)»: on interprète donc l’expression de Nicéphore Grégoras comme une indication de contenu, soit: «celui qui a décrit le monde perse». Or, on retrouve quasiment la même expression chez Athénée

à propos d'Héraclide de Kymè: ὁ τὰ Περσικὰ συγγραψας¹², ce que l'on comprend «celui qui a composé les *Persica*», «l'auteur des *Persica*», d'autant qu'Athénée se réfère ailleurs à tel livre précis des *Persica* d'Héraclide, ce qui suggère une référence bibliographique¹³.

En d'autres termes, nous classons *ta Persica* comme titre ou comme indication de contenu en fonction de notre propre idée d'un titre figé, alors même que nous savons pertinemment qu'un tel titre n'a existé que tardivement. Or, dans le premier cas, il est permis d'hésiter, de penser qu'on pourrait tout aussi bien traduire: «Hérodote, celui qui a composé les *Persica*», ou encore de supposer que Nicéphore Grégoras ne se posait pas la question de ce qu'il indiquait exactement : en tout cas, on se tromperait certainement en considérant qu'il y a là une erreur de référence, qui présupposerait l'existence d'un titre canonique intangible – de même que, pour les citations, les adaptations ne sont pas comprises par les Anciens comme des «infidélités»¹⁴. Cela dit, comme le suggère l'exemple d'Athénée, dans bien des cas, *Ta Persica* apparaît comme un titre conventionnel à caractère bibliographique.

2. *Ta Persica*, titre conventionnel à caractère bibliographique

Ta Persica apparaît le plus souvent comme l'équivalent d'un titre à valeur bibliographique. Il en va ainsi quand il sert à attribuer précisément un ouvrage à un auteur, comme dans le résumé de Ctésias par Photius (Ἀνεγνώσθη βιβλίον Κτησίου τοῦ Κνιδίου τὰ Περσικὰ ἐν βιβλίῳ κγ) ou comme quand la *Souda* indique les ouvrages de Charon de Lampsaque, de Ctésias de Cnide ou de Denys de Milet

¹² ATH. IV, 145a et XII, 517b = HERACLID. CUM. 689 F 2 et F 4.

¹³ ATH. XII, 514b = HERACLID. CUM. 689 F 1: ὡς ἱστορεῖ ὁ Κυμαῖος Ἡρακλείδης ἐν πρώτῃ Περσικῶν. De même, *Etymologicum Genuinum*, s.v. Δανάκης = HERACLID. CUM. 689 F 3: Ἡρακλείδης ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν Περσικῶν.

¹⁴ La diversité des pratiques d'Athénée en fait foi.

(ainsi, pour ce dernier: Διονύσιος, Μιλήσιος, ἱστορικός. Τὰ μετὰ Δαρεῖον ἐν βιβλίοις ε΄, Περιήγησιν οἰκουμένης, Περσικὰ Ἰάδι διαλέκτῳ, Τρωικῶν βιβλία γ΄, Μυθικά, Κύκλον ἱστορικὸν ἐν βιβλίοις ζ΄).

Mais l'usage de *Ta Persica* comme titre s'observe surtout quand un citeur accompagne son emprunt d'une référence du type «un tel dit dans les *Persica*» ou «dans tel livre des *Persica*». Citons à ce propos Athénée: «Charon de Lampsaque, racontant dans les *Persica*...»¹⁵, «Ctésias, au livre III des *Persica*, dit...»¹⁶, «Dinon, au livre III des *Persica*, dit en ces termes »¹⁷ ou encore «comme le dit Dinon dans les *Persica*»¹⁸. On lit de même chez Étienne de Byzance: «Hellanicos au livre... des *Persica*»¹⁹, «Ctésias, tout au long de ses *Persica*, écrit l'Agbatane de Médie avec un alpha»²⁰. Ou encore, dans l'*Etymologicum Genuinum*: «Héraclide au livre II des *Persica*»²¹.

Mais à quand remonte donc ce titre de *Persica*?²² La question mérite d'être posée, car il est seulement attesté à une époque bien

¹⁵ Χάρων δ' ὁ Λαμψακηνὸς ἐν τοῖς Περσικοῖς... ἱστορῶν...(ATH. IX 394e = CHARON, *FGrHist* 687b F 1a).

¹⁶ Κτησίας ἐν τρίτῃ Περσικῶν [...] φησι... (ATH. XII 528e = CTES., *FGrHist* 688 F 1n).

¹⁷ Δίνων ἐν γ' Περσικῶν φησιν οὕτως... (ATH. XI 503f = DINON, *FGrHist* 690 F 4).

¹⁸ ὡς φησιν Δίνων ἐν τοῖς Περσικοῖς (ATH. XIII 556b = DINON, *FGrHist* 690 F 27).

¹⁹ Ἑλλάνικος ἐν Περσικῶν α' (STEPH. BYZ. s.v. Ἀρταία = HELLANIC., *FGrHist* 687a F 1a). Même chose s.v. Χαλδαῖοι (F 1b), s.v. Τυρόδιζα (F 4).

²⁰ Κτησίας δὲ πανταχοῦ τῶν Περσικῶν τὰ παρὰ Μήδοις Ἀγβάτανα διὰ τοῦ α γράφει (STEPH. BYZ. s.v. Ἀγβάτανα = CTES., *FGrHist* 688 F 42 [CUF p. 169]).

²¹ Ἡρακλείδης ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν Περσικῶν (ET. GEN. s.v. Δανάκης = HERACLID. CUM., *FGrHist* 689 F 3).

²² À ce titre se substituent parfois des désignations plus générales, comme *Persikè pragmateia*, «traité perse», employé par Athénée II 67b, à propos des *Persica* de Dinon (*FGrHist* 690 F 23a), ou *Histoires*, employé par Diogène Laërce (I 8 = *FGrHist* 690 F 5) à propos du même ouvrage de Dinon que celui qu'il intitule ailleurs *Persica* (IX 50 = *FGrHist* 690 F 6).

L'existence de telles variantes entretient parfois le doute sur l'identité entre

plus tardive que la composition de toutes ces histoires perses: pour Denys de Milet, on n'a que la *Souda* (au X^e siècle – près de 1500 ans après la rédaction de l'ouvrage!); pour Charon, la première attestation est donnée par Athénée (au II^e siècle ap. J.-C. – à six siècles de distance) et pour Hellanicos par Étienne de Byzance (VI^e siècle ap. J.-C. – soit dix siècles plus tard). Pour Ctésias, l'attestation est plus ancienne avec Diodore (I^{er} siècle av. J.-C. [T 9] – trois siècles plus tard), voire le paradoxographe Apollonios (II^e siècle av. J.-C.²³ [F 10a] – soit à deux siècles de distance). Pour Héraclide, il faut attendre Athénée ([F 1, F 2] – 500 ans plus tard), mais pour Dinon le premier témoignage remonte au I^{er} siècle av. J.-C., avec Cicéron (F 10 – donc à trois siècles de distance). Au total, donc, la première attestation remonterait au II^e ou au I^{er} siècle av. J.-C., soit plusieurs siècles après la rédaction des différents ouvrages.

La chose peut s'expliquer par des raisons extrinsèques, et d'abord par le fait que, pour certains auteurs, comme Denys de Milet, on ne dispose tout bonnement que de sources d'époque byzantine. Mais il ne faut pas non plus oublier que, quand les Anciens ci-

deux ouvrages, voire entre deux auteurs. Ainsi, quand Diogène Laërce V 94 mentionne successivement Héraclide de Kymè, auteur de *Persica* en 5 livres (FGrHist 689 T 1), et Héraclide d'Alexandrie, auteur de *Ta Persica idiômata* (*Les Particularités perses*), la différence entre les titres ne permet pas de trancher la question de l'éventuelle identité entre les deux Héraclide.

En revanche, les *Stathmoi persicoi* (*Étapes perses*) d'Amyntas (ATH. II 67a = FGrHist 122 F 4) relèvent d'un genre postérieur et essentiellement distinct, celui du relevé d'étapes de l'expédition d'Alexandre. Ils sont souvent appelés *Stathmoi* (*Étapes*. Cfr. ATH. X 442b, XII 514f et 529e ; AEL., NA XVII 17) ou encore *Stathmoi tès Asias* (*Étapes de l'Asie*. Cfr. ATH. XI 500d), sans doute le titre le plus adéquat. Signalant les particularités des régions traversées, notamment en matière de productions, ils ne sont pas sans parenté avec le traité de Ctésias *Sur les Tributs de l'Asie*.

²³ Datation proposée par K. ZIEGLER, s.v. *Paradoxographoi*, in RE XVIII, 2 (1949), coll. 1152-1155, part. col. 1154, d'après la date de la plus récente des sources invoquées par Apollonios, Skymnos de Chios, qui donne en fait un *terminus post quem*.

tent une source, ils se contentent souvent du nom de l'auteur et que citer le titre est bien souvent superflu : ainsi, Plutarque, grand emprunteur s'il en est, se réfère à Hellanicos, Charon, Ctésias, Dinon et Héraclide sans jamais citer nulle part le titre de *Persica*.

Sans être systématique, l'usage du titre est plus répandu dans certains cas : quand l'auteur cité a écrit d'autres ouvrages (comme les *Indica* ou *Sur les Tributs de l'Asie*, dans le cas de Ctésias), quand il est très peu connu (Dinon) ou quand il a des homonymes (Héraclide). De plus, certains citateurs aiment à afficher des références bibliographiques. Parmi ceux qui mentionnent les *Persica* figurent logiquement ceux qui, comme Photius ou la *Souda*, ont précisément pour objectif de présenter les œuvres d'un auteur, mais il en est qui, tout en faisant, comme tant d'autres, de multiples emprunts ponctuels aux *Persica*, tiennent à les assortir d'une référence précise, tels Diogène Laërce²⁴ et surtout Athénée²⁵.

²⁴ Cfr. R. GOULET, *Les références chez Diogène Laërce : sources ou autorités ?*, in FREDOUILLE et alii, *Titres et articulations du texte*, cit., pp. 149-166.

²⁵ Dans ses références bibliographiques, Athénée fait preuve d'une précision tout à fait exceptionnelle (cfr. C. JACOB, *La construction de l'auteur dans le savoir bibliographique antique : à propos des Deipnosophistes d'Athénée*, in C. CALAME - R. CHARTIER (edd.), *Identités d'auteur dans l'Antiquité et la tradition européenne*, Grenoble (J. Millon) 2004, pp. 127-158, notamment pp. 130-138, qui note que « La référence bibliographique permet au cercle des convives de vérifier constamment la pertinence et l'authenticité des citations produites par chacun, et de générer un sentiment permanent de découverte et de nouveauté dans le champ d'un savoir partagé »). La richesse de ses références bibliographiques s'observe bien, par exemple, s'agissant des œuvres de Théopompe (cfr. A.L. CHAVEZ REINO - G. OTTONE, *Les fragments de Théopompe chez Athénée : un aperçu général*, in D. LENFANT (éd.), *Athénée et les fragments d'historiens*, Paris (De Boccard) 2007, pp. 139-174, part. pp. 142-146, 156 nt. 56). Leur précision (avec notamment l'indication du livre) en fait souvent des témoignages rares permettant, sinon de reconstituer avec certitude la trame du récit d'origine, du moins d'ordonner nombre de fragments (cfr. LENFANT, *Athénée*, cit., *passim*). Cela n'exclut cependant pas qu'un même ouvrage puisse être cité sous des titres divers, selon des variantes qui reflètent souvent les hésitations des copistes eux-mêmes (cfr. C. MAGDE-

Il est vrai que tous ces érudits sont, comme on l'a dit, très postérieurs à l'époque classique. Mais les titres ne sont pas pour autant une invention de leur temps : ils avaient dû devenir très tôt une nécessité, sinon pour les auteurs, du moins pour les libraires et bibliothécaires – et cette nécessité remonte au moins à l'époque des grandes bibliothèques de l'époque hellénistique et peut-être même, s'il faut en croire Jean Irigoïn, au IV^e siècle avant J.-C.²⁶ – époque de plusieurs des *Persica*.

On aimerait savoir si nos auteurs de *Persica* avaient eux-mêmes donné ce titre à leurs ouvrages²⁷. Pour un Moderne habitué aux pratiques du marketing éditorial, il est à première vue surprenant de ne pas rechercher un titre original et singulier. Les reprises de titres se sont longtemps pratiquées, mais surtout dans le domaine théâtral, quand la matière mythique constituait le noyau de l'intrigue : le mythe se prête toujours à de nouvelles interprétations et, au XX^e siècle encore, Jean Giraudoux pouvait proposer sans complexe un *Amphi-*

LAINE, *Les fragments médicaux chez Athénée*, in LENFANT, *Athénée*, cit., pp. 355-379, part. p. 368 avec la nt. 54).

Concernant les *Persica*, Athénée cite ce titre précis pour Charon, Ctésias, Héraclide et Dinon. Encore lui arrive-t-il aussi de citer l'auteur sans le titre (CTES., *FGrHist* 688 F1q, F6, F13a, F40 ; il ne faut pas tenir compte ici des premiers livres des *Deipnosophistes*, uniquement connus par l'Épitomé, qui a souvent supprimé les indications de titre).

²⁶ J. IRIGOÏN, *Titres, sous-titres et sommaires dans les œuvres des historiens grecs du I^{er} siècle avant J.-C. au V^e siècle après J.-C.*, cit. (n. 6). Pour l'époque hellénistique, on songe évidemment aux *Pinakes* établis par Callimaque, « sorte de guide bibliographique en 120 volumes », pour reprendre l'expression de L. D. REYNOLDS – N. G. WILSON, *D'Homère à Érasme. La transmission des classiques grecs et latins*, nouvelle éd. revue et augmentée, Paris 1991, p. 5 (dans un tableau succinct des débuts du livre et des bibliothèques antiques). Le rôle des *Pinakes* dans l'élaboration des références bibliographiques est plus précisément analysé par C. JACOB, *La construction de l'auteur*, cit. (n. 25), pp. 131-134.

²⁷ Sur l'usage et le non-usage du titre avant l'époque hellénistique et au-delà, cfr. E. NACHMANSON, *Der griechische Buchtitel. Einige Beobachtungen*, Göteborg 1941 (repr. Darmstadt 1969).

tryon 38 : il ne s'agissait pas d'histoire et nul *Amphitryon* n'a prétendu remplacer le précédent. Il n'en va pas de même de nos auteurs de *Persica*, chez qui la reprise de titre aurait pu revêtir un sens différent : ils se seraient ainsi situés dans un genre spécifique, tout en prétendant remplacer et surpasser leurs prédécesseurs. Il faut cependant admettre que rien ne permet de faire remonter ce titre aux auteurs eux-mêmes.

Mais, même si ce titre est, plutôt que des auteurs, une création des libraires et bibliothécaires, nécessairement portés à classifier, ce n'est pas pour autant une catégorie arbitraire : s'ils ont intitulé *Persica* ces écrits qu'ils connaissaient mieux que nous, c'est bien qu'ils leur reconnaissaient une parenté. Toujours est-il que l'intérêt des titres, évident pour les libraires et bibliothécaires, l'était beaucoup moins pour les citateurs : ceux-ci n'y recouraient souvent que pour invoquer des garants à l'appui de leurs dires. La chose n'est pas sans conséquence sur notre appréciation de plusieurs références intrigantes à des *Persica* autrement inconnus.

3. *Ta Persica, titre allégué en fonction d'autorité ?*

Il arrive plus d'une fois qu'un Ancien, rapportant une anecdote originale où interviennent des Perses, prétende se fonder sur l'autorité d'un auteur de *Persica* dont il indique le nom, sans omettre de préciser en outre de quel livre il tire l'historiette.

Ainsi, les *Parallèles mineurs*, recueil d'anecdotes conservé sous le nom de Plutarque, rapportent qu'aux Thermopyles Léonidas réussit à enlever le diadème de Xerxès, mais qu'à la mort du Spartiate le Grand Roi lui fit arracher le cœur, qui s'avéra être velu. Ce récit aussi douteux que singulier s'achève par la formule *ὡς Ἀριστείδης ἐν πρώτῃ Περσικῶν* «comme le dit Aristide au livre I des *Persica*», formule qui vise évidemment à authentifier l'anecdote²⁸. Cet Aristide

²⁸ ΠΕΡΣΩΝ μετὰ πεντακοσίων μυριάδων ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα ἐρχομένων, Λεωνίδας ἅμα τριακοσίοις ἐπέμφθη εἰς Θερμοπύλας ὑπὸ Λακεδαιμονίων. Εὐω-

doit sans aucun doute être confondu avec cet **Aristide de Milet** qui est la source affichée de l'anecdote romaine parallèle. C'est un nom que le même pseudo-Plutarque cite à plusieurs reprises, mais comme auteur d'*Italica*. Ce passage est, en tout et pour tout, le seul fragment d'Aristide qui soit mis en rapport avec des *Persica*²⁹. Aucun élément ne permettrait de dater un tel auteur.

Deux autres *auctores* du pseudo-Plutarque présentent les mêmes caractéristiques. Il s'agit d'abord d'**Agatharchide de Samos**, donné pour la source d'un récit qui conduisait le frère de Thémistocle dans le camp des Perses au cap Artémision : l'Athénien y aurait tué Mar-donios en le prenant pour Xerxès et, fait prisonnier, se serait infligé une torture héroïque. Là encore, l'anecdote se conclut par une référence à « Agatharchide de Samos au livre II des *Persica* »³⁰. Le cas de **Chrysermos (de Corinthe)**³¹ est analogue : le pseudo-Plutarque prétend lui emprunter une anecdote selon laquelle Pausanias, alors qu'il comptait livrer Sparte aux Perses pour de l'argent, fut pris sur le fait par son père, puis emmuré, après quoi sa mère fit jeter son corps sans sépulture³².

χοιμένων δ' ἐκεῖ ἐπέκειτο τὸ τῶν βαρβάρων πλῆθος · καὶ ὁ Λεωνίδας εἶπεν ἰδὼν τοὺς βαρβάρους · οὕτως ἀριστᾶτε ὡς ἐν Ἴαιδου δειπνήσοντες. Καὶ ὁρμήσας κατὰ τῶν βαρβάρων καὶ πολλοῖς περιπαρεῖς δόρασιν ἀνέβη ἐπὶ τὸν Ξέρξη καὶ τὸ διάδημα ἀφέιλετο. Οὐ ἀποθανόντος ὁ βάρβαρος τέμνει τὴν καρδίαν καὶ εὗρε δασεῖαν · ὡς Ἀριστείδης ἐν πρώτῃ Περσικῶν ([PLUT.], *Parallèles mineurs* 306d [éd. J. BOULOGNE, *Œuvres morales*, t. IV, CUF, p. 246] = FGrHist 286 F 20 [JACOBY IIIA pp. 167-168])

²⁹ Deux autres auteurs offrent des passages parallèles en se référant aux *Persica* (STOB. III 7, 65, se référant, lui, au livre III des *Persica*, et LYD., *Mens.*, fr. 5, se référant à *to Persicon*), mais leur indépendance vis-à-vis du pseudo-Plutarque est loin d'être établie.

³⁰ FGrHist 284 F 1 (JACOBY IIIA p. 162) = [PLUT.], *Parallèles mineurs* 305e8 (éd. J. BOULOGNE, *Œuvres morales*, t. IV, CUF, pp. 243-4).

³¹ De Corinthe, s'il faut l'identifier à l'auteur de *Péloponnésiaca* et d'un *Peri potamôn* cité ailleurs dans les mêmes *Parallèles Mineurs*.

³² FGrHist 287 F 4 = [PLUT.], *Parallèles mineurs* 308b. À vrai dire, le texte conservé du ps.-Plutarque renvoie aux « *Historica* », sans doute par suite d'une cor-

Pour chacun de ces trois prétendus *Persica*, nous ne disposons que d'un seul et unique fragment. Or, les *Parallèles mineurs* présentent en tout 40 noms d'auteurs et 55 noms d'ouvrages dont beaucoup ne sont cités nulle part ailleurs. On a donc formulé de longue date l'hypothèse d'une mystification³³. C'était notamment l'idée de Felix Jacoby qui, dans son recueil des *Fragmente der griechischen Historiker*, qualifiait ces historiens de « Schwindelautoren des Pseudoplutararch »³⁴, soit des autorités inventées de toutes pièces.

L'hypothèse est d'abord tentante parce que ces auteurs sont autrement inconnus – ou cités par des écrits dont l'indépendance est plus que douteuse, tel le *Sur les Fleuves* du pseudo-Plutarque. Elle l'est aussi parce que les références à des prétendues sources apparaissent en conclusion de chaque anecdote, où elles « fonctionnent – selon les termes de J. Boulogne – comme autant de certificats de crédibilité »³⁵.

Le même soupçon peut légitimement peser sur **Ctésiphon**, autre auteur de *Persica* cité en référence selon le même procédé dans un autre traité pseudo-plutarquéen, le *Sur les Fleuves*³⁶, qui n'est pas sans

ruption, mais le passage parallèle de STOB. III 39, 31 renvoie aux *Persica* (Χρυσέρμου ἐν β' Περσικῶν (Ἱστορικῶν chez [PLUT.])).

³³ J. BOULOGNE, *Œuvres morales*, t. IV. *Conduites méritoires de femmes. Étiologies romaines. Étiologies grecques. Parallèles mineurs*, texte établi et traduit, Paris (CUF) 2002, pp. 228-231.

³⁴ FGrHist IIIA (1940) p. 162. Felix Jacoby avait alors modifié sa position par rapport à ce qu'elle avait été en 1909. Cfr. *infra* nt. 48.

³⁵ BOULOGNE, *Œuvres morales*, t. IV., cit., p. 225. Le scepticisme ne fait cependant pas l'unanimité et certains n'hésitent pas, aujourd'hui encore, à « accorder le bénéfice du doute ». C'est le cas de BOULOGNE, p. 231.

³⁶ Ἀράξης ποταμός ἐστὶ τῆς Ἀρμενίας, τὴν προσηγορίαν εἰληφὼς ἀπὸ Ἀράξου τοῦ Πύλου. Οὗτος γὰρ πρὸς Ἀρβηλον τὸν πάππον ὑπὲρ σκήπτρων ἀμυλλώμενος, αὐτὸν κατετόξευσε · ποινηλατούμενος δὲ ὑπὸ Ἐρινύων, ἑαυτὸν ἔρριψεν εἰς ποταμὸν Βάκτρον, ὃς ἀπ' αὐτοῦ Ἀράξης μετωνομάσθη, καθὼς ἱστορεῖ Κτησιφῶν ἐν α' Περσικῶν ([PLUT.], *De fluviis* 23, 1 = CTESIPHON, FGrHist 294 F 2).

affinités avec les *Parallèles mineurs*³⁷, avec, là encore, une référence très précise au livre I... en même temps qu'une allusion absolument isolée aux *Persica* de cet auteur³⁸. On comprendra que Felix Jacoby ait également classé ce dernier parmi les « Schwindelauforen des Pseudoplutarch ».

Un tel phénomène conduit à aborder avec circonspection les autres références singulières à des auteurs de *Persica* : on a conservé mention de sept autres *Persica*, pour lesquels il s'agit chaque fois d'une mention unique.

Pour deux d'entre eux, dont les noms sont bien connus et dont les œuvres ne sont pas de totales inconnues, on peut établir sans risque d'erreur qu'il y a eu confusion dans la tradition, ou que le texte présente une lacune. En effet, si la *Souda* attribue des *Persica* à **Dion Cassius**, c'est sans doute par suite d'une confusion fréquemment attestée entre les noms de Dion et de Dinon³⁹. De même, si deux lexiques byzantins se réfèrent, dans un lemme commun, au livre II des *Persica* de **Callisthène**, c'est la conséquence probable d'une confusion entre auteurs (Callisthène et Hellanicos) ou d'une lacune (disparition de la référence à Hellanicos)⁴⁰. On admettra donc sans peine que ni Dion Cassius ni Callisthène n'ont composé de *Persica*.

³⁷ Cfr. BOULOGNE, *Œuvres morales*, t. IV., cit., pp. 230-231 nt. 47 et p. 240.

³⁸ Le même nom de Ctésiphon est cité comme source (mais associé à d'autres titres : *Boiotiaca*, *Peri Dendrôn*, *Peri Phutôn*) par [PLUT.], *Parallela minora* et [PLUT.], *De fluviis*.

³⁹ Cfr. *Suda*, s.v. Δίων = DINON, *FGrHist* 690 T 1, avec le commentaire de D. LENFANT, *Les Histoires perses de Dinon et d'Héraclide* cit. (n. 1), p. 75.

⁴⁰ Le lemme commun à Photius et à la *Souda* est le suivant : s.v. Σαρδαναπάλους ἐν β' Περσικῶν δύο φησι γεγονέναι Καλλισθένης, ἓνα μὲν δραστήριον καὶ γενναῖον, ἄλλον δὲ μαλακόν (« des Sardanapales : au livre II des *Persica*, Callisthène dit qu'il y en eut deux, l'un qui était énergique et courageux, l'autre qui était mou »).

En premier lieu, on sait que cette tradition relative à deux Sardanapales figurait dans les *Persica* d'Hellanicos (*FGrHist* 687a F 2a = *schol. Aristoph. Aves* 1021 : ὁ δὲ Ἑλλάνικος ἐν τοῖς Περσικοῖς δύο φησὶ Σαρδαναπάλους γεγονέναι). En deuxième lieu, aucun des autres témoignages et fragments de Callisthène

Dans cinq autres cas, il paraît difficile de se prononcer :

- Dans le lemme qu'elle lui consacre, la *Souda* attribuée à l'historien macédonien **Criton de Piérie**, parmi d'autres titres tels que *Pallèniaca* ou *Sikéliaca*, celui de *Persica*⁴¹. C'est le seul témoignage et l'on ne dispose d'aucun fragment.

- De même, c'est un témoignage unique de Strabon qui cite **Baton de Sinope** comme un historien auteur de *Persica*⁴² : ce personnage est assurément cité par d'autres, mais pour des écrits distincts⁴³, dont l'un, relatif au tyran de Syracuse Hiéronimos, permet de le dire postérieur à 215 avant J.-C.⁴⁴.

(FGrHist 124), qui se comptent par dizaines, ne lui attribue la paternité de *Persica*. On en a déduit que le texte du lemme byzantin était corrompu et F. Jacoby, jugeant invraisemblable que le nom de Callisthène ait pu se substituer à celui d'Hellanicos (IIC Komm. p. 429), a supposé que le lemme comportait à l'origine les deux noms et que celui d'Hellanicos avait ensuite disparu. En FGrHist 124 F 34, il a complété le texte en supposant qu'il fallait rétablir, devant la mention de Callisthène : « Hellanicos, de même que... » – ce qui veut dire que Callisthène aurait repris cette affirmation d'Hellanicos, mais pas dans des *Persica*. Voir, dans le même sens, L. PRANDI, *Callistene. Uno storico tra Aristotele e i re macedoni*, Milano 1985, pp. 148-151.

⁴¹ Κρίτων, Περιώτης (πόλις δὲ Μακεδονίας ἐστὶν ἡ Πιερία), ιστορικός, ἔγραψε Παλληνιακά, Συρακουσῶν κτίσιν, Περσικά, Σικελιακά, Συρακουσῶν περιήγησιν καὶ Περὶ τῆς ἀρχῆς τῶν Μακεδόνων (SUDA, s.v. Κρίτων, éd. Adler III, 2453 = FGrHist 277 T 1).

⁴² STRAB. XII, 3, 11 (= FGrHist 268 T 1) cite comme l'une des célébrités de Sinope τῶν δὲ συγγραφέων Βάτωνα τὸν πραγματευθέντα τὰ Περσικά « parmi les historiens, Baton, celui qui composa les *Persica* ». Ce type de témoignage rappelle celui qui concerne Ctésias, cité parmi les « célébrités originaires de Cnide » (voir l'introduction).

⁴³ Pour les autres témoignages et fragments de cet auteur, cfr. FGrHist 268 (JACOBY IIIA pp. 77-79).

⁴⁴ ATH. VI, 251e-f = FGrHist 268 F 4.

- **Hermésianax de Colophon**, connu pour des écrits divers, n'apparaît comme auteur de *Persica* que dans une scholie à Nicandre⁴⁵.

- **Diogénès**⁴⁶ et **Dioclès**⁴⁷ sont, quant à eux, cités l'un et l'autre à titre d'autorité à l'appui d'une affirmation de détail, avec l'indication précise du livre d'origine, comme pour les « Schwindelautoren des Pseudoplutarch », et, dans les deux cas, il s'agit d'une référence absolument unique à chacun de ces auteurs de *Persica*.

Un septième nom peut être ajouté à cette dernière série, celui de **Pharnouchos de Nisibis**, à qui Étienne de Byzance attribue des *Persicai historiai* ou *Histoires perses* (FGrHist 694 T 1) et dont il ne cite le nom que parce qu'il était originaire de Nisibis, nom local d'une Antioche mésopotamienne qui fait l'objet de son lemme.

Comme on l'a dit, l'attribution de *Persica* à chacun de ces noms repose sur une seule et unique référence. Sans doute serait-il cavalier de postuler chaque fois une invention ou une confusion, d'autant que le citeur n'est pas toujours le même. On pourrait concevoir qu'aient existé de nombreux écrits de taille réduite, dont l'unité tenait à l'origine ethnique de leurs acteurs (*Persica, Italica...*). Il s'agirait

⁴⁵ Schol. Nicandr. Ther. 3 (= HERMESIANAX, FGrHist 691 T 1) : ...Τούτω τὰ Περσικὰ γέγραπται... Hermésianax est également cité par Agatharchide, Photius et Parthénios, mais pour d'autres écrits. Jacoby le situe aux environs de 300 av. J.-C.

⁴⁶ Diogénès est cité par Clément d'Alexandrie à propos de la vénération du feu par les mages perses et les Macédoniens (« comme le dit Diogénès au livre I des *Persica* »), peu avant que n'intervienne une référence à Dinon (FGrHist 690 F 28): Περσῶν δὲ οἱ Μάγοι τὸ πῦρ τετιμῆκασιν καὶ τῶν τὴν Ἀσίαν κατοικοῦντων πολλοί, πρὸς δὲ καὶ Μακεδόνες, ὡς φησι Διογένης ἐν α΄ Περσικῶν (CLEM. AL. Protr. V 65, 1 = FGrHist 692 F 1).

⁴⁷ Dioclès est évoqué par Flavius Josèphe pour avoir mentionné Nabuchodonosor « au livre II des *Persica* ». καὶ Διοκλῆς δ' ἐν τῇ δευτέρᾳ τῶν Περσικῶν μνημονεύει τούτου τοῦ βασιλέως [= Nabuchodonosor] (JOS., AJ X 228 = FGrHist 693 F 1).

plutôt de recueils d'anecdotes que de récits continus⁴⁸, peu diffusés et donc ignorés, entre autres, de ces monuments d'érudition que furent Plutarque et Athénée.

D'un autre côté, on peut hésiter à reconnaître l'existence d'une série de *Persica* inconnus. En dehors des titres que les lexicographes attribuent souvent aux historiens avec une trop grande générosité, il se pourrait qu'en se référant à des *Persica* pour une anecdote perse – comme à des *Italica* pour une historiette romaine – on ait usé d'un simple artifice en vue d'authentifier des données singulières, étant entendu que l'on renvoyait à un ouvrage aussi spécialisé qu'introuvable. Si tel était le cas, les *Persica* imaginaires seraient plus nombreux que les *Persica* ayant réellement existé.

On peut donc suspendre son jugement, mais aussi se résoudre à négliger ces auteurs dont on ne sait souvent ni l'origine ni l'époque, et ces écrits dont on n'a conservé, dans l'hypothèse optimiste, que l'ombre d'une allusion. Les *Persica* se réduisent donc, à notre connaissance, à ceux du V^e et du IV^e siècle av. J.-C., de Denys de Milet à Héraclide de Kymè, soit à des contemporains de l'empire perse, apparemment tous originaires d'Asie Mineure. Il est curieux de noter que cette origine intéressait si peu les Anciens que parfois l'ethnique de l'historien ne nous a même pas été transmis de ma-

⁴⁸ Avant de considérer plus tard leurs auteurs comme des «Schwindelautoren» (voir *supra*), Felix Jacoby avait d'abord vu dans les *Persica* de Diogénès, Dioclès, Baton de Sinope et Criton de Piérie des écrits d'époque hellénistique à caractère purement rhétorique, dont le but était de reformuler dans leur propre style des données tirées d'œuvres antérieures, de simples compilations qui ne supposaient pas de recherche nouvelle ni de prolongement jusqu'à leur époque (F. JACOBY, *Über die Entwicklung der griechischen Historiographie und den Plan einer neuen Sammlung der griechischen Historikerfragmente*, in «Klio» 9 (1909), pp. 95-96 = *Abhandlungen zur griechischen Geschichtsschreibung* von FELIX JACOBY, H. BLOCH (ed.), Leiden 1956, p. 34). L'idée qu'il se serait agi de compilations paraît cependant difficile à établir, car les anecdotes conservées sont précisément sans équivalent dans la tradition connue. Mais il est certain que, si l'on reconnaît à ces écrits une existence réelle, ils ne pouvaient guère relever du genre historique.

nière assurée⁴⁹. Bref, l'origine micrasiatique de ces historiens n'a jamais été mise en avant ni analysée par les Anciens, qui n'ont jamais vu les auteurs de *Persica* comme des *Ingenia Asiatica*.

⁴⁹ C'est le cas de Dinon, sur lequel on se reportera à l'article mentionné en nt. 1.

